

Opération « Objectif Zéro Déchet »

Règlement

Article 1 : Organisateur de l'opération

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) - 16 rue Villarey – 06500 MENTON – www.riviera-francaise.fr - est l'organisateur de l'opération conjointement avec la Mairie de Sospel - Place Saint-Pierre – 06380 SOSPEL – www.sospel.fr.

L'animation de l'opération est assurée par la CARF qui sera l'interlocuteur privilégié du public lors de l'appel à candidatures et pour la mise en œuvre et le suivi de l'opération.

Article 2 : Participation

Cette opération gratuite est ouverte à tous les particuliers résidents sur la commune de Sospel. La participation à l'opération entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

La candidature pour participer à l'opération se fait exclusivement par la remise du formulaire de candidature dûment complété, avant le vendredi 4 octobre 2019 à 14h, par voie postale ou électronique à l'adresse zerodechet@carf.fr.

Le formulaire de candidature est disponible sur le site www.riviera-francaise.fr et www.sospel.fr ou sur simple demande à l'adresse zerodechet@carf.fr.

Article 3 : Engagements des parties

3.1 La CARF s'engage à assurer la valorisation et la médiatisation de l'opération.

3.2 La CARF s'engage à assurer la coordination du projet.

- Elle accompagne les foyers durant les 6 mois de l'opération,
- Elle se rend disponible pour répondre par téléphone ou courriel à leurs interrogations,
- Elle coordonne les différents ateliers, réunions et visites.

3.3 Les foyers s'engagent à :

- Participer aux six ateliers / visites organisées durant les 6 mois de l'opération.
- Réaliser une pesée de leurs déchets à chaque sortie de poubelle **ou** noter les jours de sortie de la poubelle durant 6 mois (poubelle d'ordures ménagères, de tri et de verre).
- Choisir et mettre en œuvre au moins 5 gestes de réduction des déchets parmi les 10 proposés.
- Témoigner au besoin devant les médias sur l'opération et les gestes réalisés.

- Prévenir la CARF dans les meilleurs délais en cas de difficultés.

Article 4 : Modalités de participation

4.1 Candidatures

Les candidats doivent obligatoirement s'inscrire en remettant le formulaire de candidature dûment complété par voie postale à CARF – Opération ZD – 16 rue Villarey – 06500 MENTON ou électronique à l'adresse zerodechet@carf.fr avant le vendredi 4 octobre 2019 à 14h.

Le formulaire de candidature est disponible sur le site www.riviera-francaise.fr et www.sospel.fr ou sur simple demande à l'adresse zerodechet@carf.fr.

L'appel à candidatures se déroule du 26 août au 4 octobre 2019 à 14h

4.2 Critères de sélection

Quinze (15) foyers candidats seront retenus à l'issue de la campagne d'inscription.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Résider en permanence la commune de Sospel.
- Être âgé d'au moins dix-huit ans.
- Être disponible pendant la durée de l'opération à savoir du 15 octobre 2019 au 30 avril 2020 ou s'engager à assurer la continuité de l'action en cas d'absence.

Le choix final des candidats revient à la CARF et la mairie de Sospel.

4.3 Déroulé de l'opération

Les foyers sélectionnés seront conviés à une réunion d'information collective de démarrage.

Lors de cette réunion :

- le déroulement du projet leur sera présenté,
- un kit de démarrage leur sera remis,
- ils devront signer la charte d'engagement dédiée à l'opération.

Cette réunion se déroulera le mercredi 16 octobre à 14 heures. La présence d'au moins un membre du foyer retenu est **indispensable**.

A partir de cette date, et ce jusqu'au 29 avril 2020, les foyers devront se conformer au déroulé indiqué dans le cahier de suivi remis et par les agents de la CARF, et ce, sans interruption.

Le planning prévisionnel 2019-2020 est le suivant :

| Dates | Horaires indicatifs | Atelier / visite |
|---------------------------|---------------------|---|
| Mercredi 16 octobre 2019 | 14h – 16h | Réunion de lancement |
| Mercredi 20 novembre 2019 | 14h – 16h | Noël zéro déchet |
| Mercredi 18 décembre 2019 | 9h – 13h | Visite du centre de tri de Cannes |
| Mercredi 15 janvier 2020 | 14h – 16h | Atelier produits ménagers naturels |
| Mercredi 12 février 2020 | 9h – 12h30 | Visite centre de valorisation énergétique - Monaco |
| Mercredi 18 mars 2020 | 9h – 15h | Visite site compostage Fréjus + atelier compost |
| Mercredi 29 avril 2020 | 9h30 – 14h | Atelier cuisine anti-gaspillage – Déjeuner de clôture |

Une réunion de clôture aura lieu à la fin de l'opération en présence de la CARF et de la commune de Sospel pour présenter le bilan de l'opération : tous les foyers participants devront y participer. Pour les visites de sites, deux personnes par foyer sont acceptées (enfant âgé d'au moins 10 ans).

Article 5 : Droit à l'image

Du fait de leur sélection, les foyers acceptent que l'organisateur les sollicite pour des reportages (presse écrite, radio, télé, web,) afin de valoriser cette action. Ils pourront être amenés à répondre à des interviews.

Article 6 : Modification des dates de l'opération.

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler la présente opération, à la réduire ou à la prolonger ou à la reporter ou à en modifier les conditions.

Article 7 : Vérification de l'identité

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect du code civil.

Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination du participant.

Article 8 : Interprétation du règlement

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

La CARF tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci.

Ces décisions seront sans appel.

Article 9 : Loi « Informatique et Libertés »

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse de l'opération précisée à l'article 10.

Article 10 : Adresse postale de l'opération

L'adresse postale de l'opération est :

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française
Service Elimination & Valorisation des Déchets
16 rue Villarey
06500 MENTON

Article 11 : Utilisation de Facebook

Les échanges d'informations se feront par le biais d'un groupe fermé Facebook dédié et dont seuls les foyers participants seront membres avec les administrateurs.

Les commentaires postés seront visibles par l'ensemble du groupe.

Le savoir-vivre et la politesse sont donc de rigueur et les participants s'engagent à ne tenir aucun propos dégradant ou injurieux.

Les administrateurs se réservent un droit de modération (et de suppression sans préavis) pour tous les posts qui seraient inappropriés ou offensants.

Pour les personnes ne souhaitant pas être membre de ce groupe fermé Facebook, les informations seront transmises par courriel à l'adresse mail indiquée.